



Règlement destiné au diffuseur hôte

RÈGLEMENT DESTINÉ AU DIFFUSEUR HÔTE

1. Préambule

La FIE a rédigé ce manuel pour répondre à deux objectifs :

- A. Présenter les exigences minimales relatives à la diffusion télévisée des Championnats du monde de la FIE
- B. Fournir des directives concernant la diffusion des compétitions d'escrime

2. Philosophie

L'escrime en général est difficile à comprendre pour les téléspectateurs ne connaissant pas ce sport. La diffusion télévisée doit donc fournir tous les visuels possibles aux commentateurs et aux téléspectateurs pour que chacun puisse profiter au maximum des compétitions. Pour cette raison, une partie relativement importante de la diffusion doit être composée d'actions retransmises au ralenti (avec super ralenti) et d'images agrandies de la "beauté du geste" (avec des caméras filmant à haute vitesse pour obtenir un super ralenti). Tous les détails techniques présentés ci-après ont été rédigés dans ce but.

La couverture télévisée elle-même doit être impartiale, équitable et ne doit pas être influencée par une quelconque préférence pour des nations ou des participants.

3. Responsabilité

En général, le Comité local d'organisation (CLO) est responsable de l'organisation des championnats du monde et de la sélection du diffuseur hôte (DH). Par conséquent, indirectement, le CLO est également responsable de la diffusion télévisée elle-même. Les responsabilités définies dans le présent manuel sont donc établies d'un point de vue strictement professionnel.

En acceptant la diffusion télévisée, le DH s'engage à suivre et à respecter les spécifications de la FIE, ainsi que la philosophie de la couverture et les objectifs de diffusion, destinés à créer une production impartiale et techniquement supérieure pour la couverture des championnats du monde. Les objectifs de diffusion de la FIE sont notamment les suivants :

- a. La couverture juste et équitable, sans compromis, de chaque compétiteur.
- b. Des commentaires instructifs, pertinents et éditorialement crédibles s'appuyant sur des choix appropriés de séquences et transmissions différées.
- c. Une couverture précise et expressive de chaque performance athlétique, combinée à de multiples perspectives de l'action, à la fois en direct et en différé.
- d. Une présentation graphique claire et instructive.
- e. Une couverture judicieuse et constante des cérémonies de remise des médailles.
- f. Une optimisation de l'appréciation du téléspectateur quant aux efforts de l'athlète et à l'émotion inhérente à une compétition de championnats du monde.

De plus, la prestation de services par le diffuseur hôte en vertu du présent manuel sera réalisée conformément aux instructions du Directeur de la diffusion télévisée de la FIE et de toute autre personne autorisée par la FIE à donner des instructions au personnel du DH.

Le diffuseur hôte (DH) est responsable de la fourniture d'un signal de télévision depuis le championnat de la FIE. Le DH doit se préparer à fournir des installations techniques, de diffusion et autres aux diffuseurs unilatéraux et aux autres détenteurs de droits détenant une licence de la FIE.

Les relations entre les parties respectives doivent être régies par un esprit de coopération et une bonne volonté mutuelle.

PRÉPARATIFS

4. Choix du lieu de compétition

Avant le processus de candidature, les Fédérations doivent consulter leur futur DH sur le choix du lieu de compétition associé à leur candidature pour l'organisation des championnats du monde.

Une fois la candidature retenue, le CLO doit organiser une visite du lieu de compétition avec le représentant du diffuseur hôte et le Directeur de la diffusion télévisée de la FIE.

La décision finale concernant le lieu de compétition des championnats du monde ne peut être prise sans l'accord du Directeur de la diffusion télévisée de la FIE.

Le représentant du diffuseur hôte peut, sur demande, être membre du CLO.

5. Aménagements sur le lieu de compétition

Le Comité local d'organisation (CLO) est responsable de la mise à disposition de certaines installations lors des Championnats de la FIE pour permettre au diffuseur hôte concerné de s'acquitter de ses responsabilités. Sauf indication contraire, le CLO prendra en charge les dépenses associées à la satisfaction de ses obligations et mettra à disposition les installations décrites ci-après.

6. Postes des commentateurs (télévision et radio)

Les postes des commentateurs doivent se situer du même côté de l'aire de jeu (piste) que l'arbitre et les caméras, pour la simple raison que de cette manière, l'escrimeur se trouvant à droite sera positionné sur le côté droit de l'image et également à droite du commentateur.

Le nombre de postes et leurs emplacements doivent faire l'objet d'un accord mutuel entre la FIE, le CLO et le diffuseur hôte.

Chaque poste de commentateur doit respecter les principes de conception et les dimensions stipulés dans les spécifications normales. Les postes doivent être équipés de trois sièges pour les commentateurs de la télévision et de deux sièges pour les commentateurs de la radio, disposés derrière une table. Ils doivent également disposer :

- des équipements nécessaires aux 3 commentateurs (2 pour la radio)
- d'un nombre suffisant de prises électriques
- de connexions pour un téléphone normal et Internet
- d'un système d'informations et de données (SIC - systèmes d'informations pour commentateur), si possible

-d'un écran de télévision

-

Les postes des commentateurs doivent offrir une vue dégagée sur la piste et la zone de compétition. En d'autres termes, un commentateur assis doit pouvoir voir la piste sans que son écran, l'arbitre ou le public debout ne lui cachent la vue.

Les postes des commentateurs peuvent être construits par le DH, à ses frais, après accord. Le DH doit établir une "grille tarifaire" indiquant les frais à payer par les diffuseurs unilatéraux et autres détenteurs de droits pour les services et installations fournis par le CLO et/ou le diffuseur hôte. Les montants des frais doivent être suffisamment élevés pour couvrir toutes les dépenses raisonnablement engagées et imputables aux services concernés, mais exclure tout élément de profit. La grille tarifaire de tels services doit être approuvée par la FIE.

Le diffuseur hôte et le CLO doivent convenir du nombre de postes de commentateur nécessaires au moins trois (3) mois avant les championnats.

7. Plateformes/positions des caméras

Le CLO doit mettre à disposition des plateformes/positions sur lesquelles le diffuseur hôte et les diffuseurs unilatéraux pourront placer leurs caméras fixes. L'emplacement de ces plateformes doit être approuvé par le DH et le Directeur de la diffusion télévisée de la FIE.

Ces plateformes seront construites de manière appropriée et devront être stables, protégées et isolées des gradins du public et de toute autre zone susceptible de provoquer des vibrations aux caméras.

Les plateformes pour caméra destinées à être utilisées par les diffuseurs unilatéraux seront construites aux frais des diffuseurs unilatéraux et seulement après accord du diffuseur hôte et du CLO.

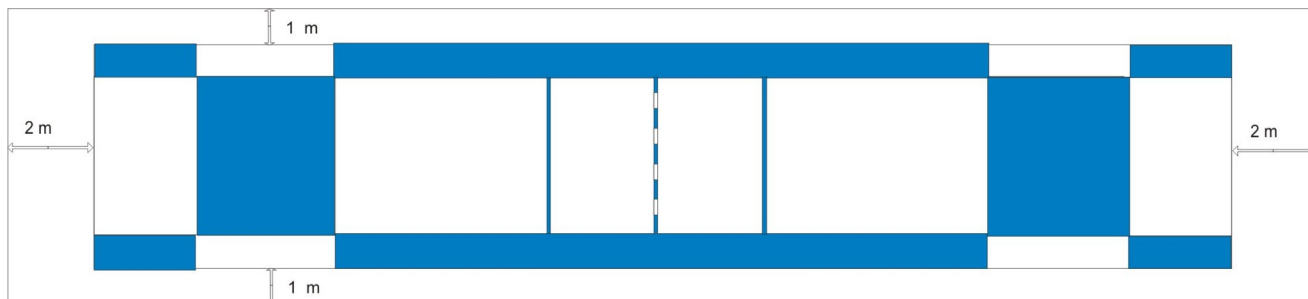
8. Zones d'interview

Le CLO doit mettre à disposition des emplacements pour les interviews unilatérales pré- et post-match. Ces emplacements doivent être définis au même moment que ceux des plateformes des caméras, et doivent également être approuvés par le DH et la FIE.

9. Éclairage

Toutes les zones dans laquelle se déroule la compétition doivent bénéficier d'un éclairage d'au moins 1 400 lux. L'intensité de l'éclairage doit être mesurée en tenant

compte de l'orientation des caméras. Les zones de non-compétition doivent être plus sombres de manière à créer un rideau virtuel permettant de rendre visible le mouvement des armes. Un éclairage théâtral spécifique doit donc être mis en place.



L'intensité de l'éclairage autour de la piste (1 mètre le long de la piste et 2 mètres aux deux extrémités) doit être identique à celui de la piste.

L'intensité de l'éclairage doit être similaire à l'emplacement de l'entraîneur (bancs de l'équipe en cas de compétitions par équipe), de l'arbitre, de l'arbitre vidéo, de la zone de la cérémonie de remise des prix (concurrents, podium et personnes remettant les prix inclus) et de la zone où se trouvent les drapeaux nationaux des médaillés.

Une lumière de faible intensité doit éclairer les panneaux publicitaires situés dans la zone de compétition.

Certaines parties de la zone des spectateurs (ou toute la zone impossible à voir en même temps que la piste) doivent être éclairées avec une intensité suffisante pour montrer les réactions du public lors des combats.

La totalité de la zone des spectateurs doit être éclairée avant, entre et après les combats diffusés pour permettre la diffusion d'images du public. Toutefois, dès que les escrimeurs commencent à s'avancer, les éclairages sur les spectateurs doivent être réglés de sorte à ne pas perturber l'effet théâtral de l'éclairage de la zone de compétition.

Le plan de l'éclairage doit être transmis à la FIE au plus tard 3 mois avant les championnats et doivent inclure toutes les spécifications, telles que les types de lampe utilisés, les calculs de l'intensité, les températures de couleur, etc.

10. Alimentation électrique

Le CLO doit mettre à disposition une alimentation électrique suffisante, y compris des sources d'alimentation de secours, pour garantir le fonctionnement intégral et efficace de l'ensemble de l'éclairage et des équipements de diffusion.

11. Témoin de ralenti

Une petite lampe rouge, clairement visible par l'arbitre quelle que soit sa position, doit être placée au milieu de la piste, sur le côté. Cette lampe rouge indique à l'arbitre qu'un ralenti est diffusé en direct et qu'il faut attendre avant la reprise du combat. La lampe rouge est allumée et éteinte depuis les installations de diffusion par le (ou sur demande du) Directeur de la diffusion télévisée.

12. Murs d'images

Le signal international doit être fourni au CLO pour permettre une diffusion sur les murs d'images pour les spectateurs présents sur le lieu de la compétition.

13. Observateur

L'observateur, en tant que membre spécial de l'équipe de télévision, fait le lien entre le Directeur de la diffusion télévisée et le CLO/la zone de compétition pendant la diffusion en direct à l'aide d'un talkie-walkie. L'observateur avertit le Directeur de la diffusion des éventuels retards de la compétition (blessure par exemple) ou avertit le CLO des éventuels problèmes techniques rencontrés au niveau de la diffusion télévisée et nécessitant une suspension délibérée de la compétition (par exemple panne de courant, comme ce fut le cas aux Jeux Olympiques de Londres).

14. Transport

Si un système de transport officiel (entre l'aéroport et les hôtels officiels, et entre les hôtels officiels et le lieu de la compétition) est mis en place, il doit être disponible et gratuit pour tous les représentants du diffuseur hôte, des diffuseurs unilatéraux et des autres détenteurs de droits.

LA DIFFUSION

Sauf indication contraire, le diffuseur hôte prendra en charge les dépenses associées à la satisfaction de ses obligations et mettra à disposition les installations décrites ci-après.

Le diffuseur hôte est responsable de la diffusion télévisée de toutes les compétitions se déroulant sur la "piste des finales", ce qui signifie, en général, les demi-finales et les finales de chaque arme.

La diffusion télévisée d'un championnat du monde doit être effectuée en qualité HD.

La diffusion des actions se déroulant sur les pistes des phases préliminaires (rouge, bleue, verte et jaune) est optionnelle. Elle doit englober les quatre pistes le cas échéant. Dans le cas d'une telle diffusion, trois caméras minimum sont nécessaires par piste (une caméra principale et deux caméras situées à chaque extrémité de la piste) de sorte à obtenir quatre signaux différents avec des ralentis isolés.

15. Graphiques à passer à l'antenne

La FIE doit fournir au diffuseur hôte, par le biais de son partenaire professionnel, les graphiques à passer à l'antenne.

Le fournisseur des services Horaires et informations (graphiques à passer à l'antenne) est responsable de l'ensemble des connexions entre le ou les générateurs de graphiques et les points de réception applicables du DH.

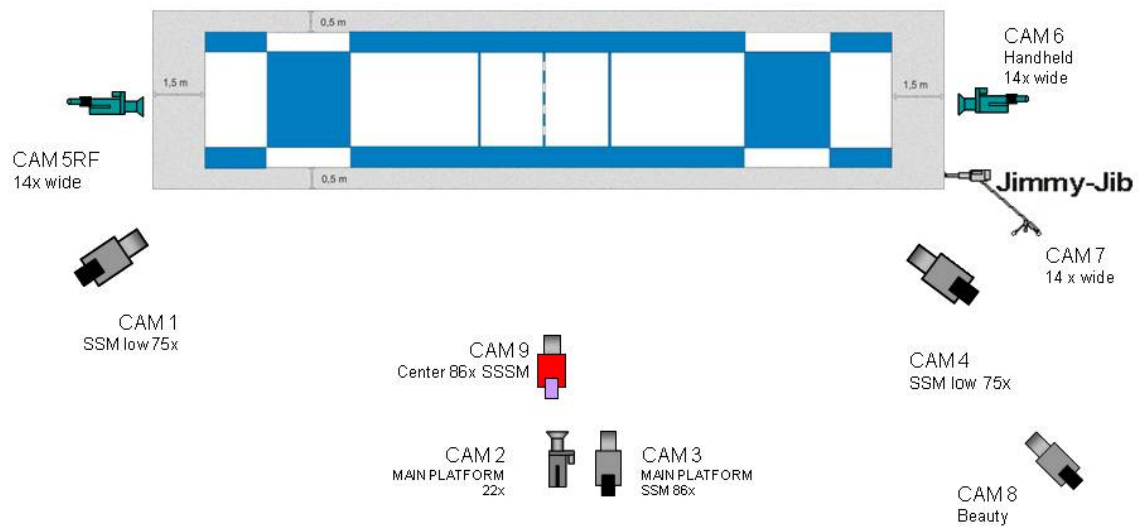
Le diffuseur hôte, les diffuseurs unilatéraux et les autres détenteurs de droits doivent accepter et utiliser (sans modification, ajout ni suppression) les données, notamment les horaires et informations, fournies par la FIE et son partenaire professionnel.






Notez que les informations et résultats sont gérés par Swiss Timing au nom de TISSOT.

16. Ralentis

Le début et la fin des transitions avec les ralentis doivent être réalisés à une cadence de 24 images par seconde en utilisant le logo de la FIE ou le logo de la compétition de la FIE, en fonction de ce qui a été convenu entre les parties. La transition entre deux séquences de ralenti consécutives doit être réalisée à une cadence de 12 images par seconde.

17. Disposition des caméras

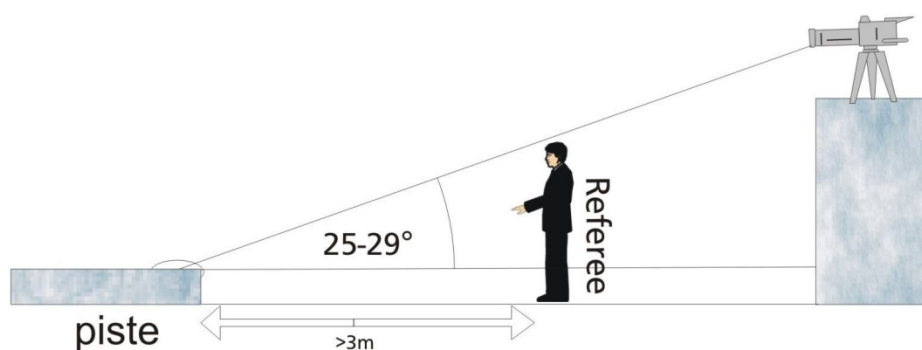


<p>Big Lens </p> <p>Small Lens </p> <p>SSSM </p> <p>Handheld </p> <p>Big Lens on Orbiter </p>	<p>Cam 1: SSM camera left side of the piste, on same high the piste, min 75x zoom</p> <p>Cam 2: Main camera, centerline of the piste, lens: 22x</p> <p>Cam 3: Main camera, close-up, beside Cam 2, lens: 86x SSM</p> <p>Cam 4: SSM camera right side of the piste, on same high the piste min 75x zoom</p> <p>Cam 5: Handheld RF camera, wide angle lens</p> <p>Cam 6: Handheld camera with wide angle lens</p> <p>Cam 7: Jimmy-Jib camera with wide lens</p> <p>Cam 8: Beauty camera with wide angle lens</p> <p>Cam 9: High speed SSM camera, centerline of the piste, min 86x zoom</p>
---	--



Une caméra filmant à haute vitesse pour obtenir un super ralenti (avec environ 800 images par seconde), 3 caméras de super ralenti (caméras 1, 3, 4) et 3 autres caméras de ralenti doivent être utilisées pour la diffusion.

La caméra principale doit filmer la piste des finales avec une élévation de 25 à 29° si l'arbitre est éloigné de plus de 3 mètres de la piste et si la piste des finales est 30 cm plus haut que la hauteur du podium des finales.



18. Production du signal international

Le signal international doit commencer 60 minutes avant les championnats et se poursuivre au moins 5 minutes après la fin du programme des championnats (voir le compte à rebours ci-dessous). Le début et la fin de la diffusion doivent être déterminés par la FIE, le CLO et le DH.

Après la séquence d'ouverture, 15 secondes d'images sont nécessaires pour que les chaînes de télévision puissent rejoindre la diffusion en direct.

19. Séquence d'ouverture

COMPTE À REBOURS AVEC IMAGES AVANT LE DÉBUT DE LA COMPÉTITION		
<i>Horaires</i>	<i>Image</i>	<i>Graphiques</i>
06h00 - 15h00	BARRES DE COULEUR	ID de la compétition
15h00 - 05h30	PLAN LARGE DU LIEU DE COMPÉTITION	
05h30 - 05h03	HORLOGE DU COMPTE À REBOURS	
05h03 - 05h00	NOIR	
05h00 - 04h30	SÉQUENCE D'OUVERTURE	
04h30 - 04h15	BEAUTÉ	
04h15 - 04h00	PRISE DE VUE SUR GRUE	ID du lieu de compétition
04h00 - 03h45	PLAN LARGE DU PUBLIC	
03h45 - 03h30	PRISE DE VUE DU PUBLIC SUR GRUE	
03h30 - 03h15	PLAN LARGE BEAUTÉ/PISTE	Programme de l'événement
03h15 - 03h00	PRISE DE VUE SUR GRUE	
03h00 - 02h45	PLAN LARGE DE LA PISTE	
02h45 - 02h30	BEAUTÉ	Chemin vers la demi-finale
02h30 - 02h15	PLAN LARGE DU PUBLIC	
02h15 - 02h00	PRISE DE VUE DU PUBLIC SUR GRUE	
02h00 - 01h45	PLAN FIXE DE LA PISTE	ID du match
01h45 - 01h30	DÉFILÉ DES ATHLÈTES	
01h30 - 00h15	IMAGES DES ATHLÈTES, IMAGES DE LA FOULE, PLANS LARGES	ID athlètes/équipes OU Résultats précédents
00h15 - 00h00	PLAN LARGE DE LA ZONE DE JEU	
00h00	DÉBUT DE LA COMPÉTITION	

Le diffuseur hôte doit préparer et publier une séquence "Titre d'ouverture" de 15 à 25 secondes intégrant le titre officiel du championnat en anglais et le logo de la FIE : la FIE devra, à cette fin, mettre à disposition du diffuseur hôte ses images d'archive vidéo sans contrepartie et sans demande de versement de frais techniques.

20. Son

Le son international doit être diffusé en stéréo par 3 microphones placés au niveau de la piste (1 au centre et 2 à environ 5 mètres de l'axe central) et par le microphone de l'arbitre.

21. Satellite

La liaison par satellite du signal international est fournie par le diffuseur hôte à ses frais.

22. Essais

Les équipements et les installations du diffuseur hôte doivent être entièrement prêts au moins deux (2) jours avant le début de la première finale des championnats afin de procéder à l'ensemble des essais nécessaires 24 heures au plus tard avant le début du championnat concerné.

23. Répétition générale

Une répétition générale doit être organisée un jour avant le début de la compétition. Le mouvement des caméras et l'éclairage doivent être vérifiés pour toutes les actions (défilé des concurrents, combats, cérémonie de remise des prix avec drapeaux et pistes de couleur, si les phases éliminatoires sont diffusées) devant être diffusées.

Les points ci-dessus ne peuvent pas couvrir tous les aspects d'une diffusion télévisée. En cas de doute ou si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter M. Barna Héder, Directeur de la diffusion télévisée de la FIE (barna.heder@fie.ch).

24. Archivage

Tous les événements diffusés doivent être enregistrés par le diffuseur hôte aux frais du diffuseur hôte

A. sur tout support convenu et accepté par la FIE, et capable d'enregistrer et de stocker les données en conservant la qualité de la diffusion. Dans le cas des championnats du monde, la diffusion doit être enregistrée en qualité HD

ET

B. sur DVD.